

SARL RENOV'AKTION

RUE RENE DUPRAT
ESPACE COMMERCIAL

65460 BAZET

Tél. : 05 81 59 99 50

email : contact.renovaktion@gmail.com

Internet : www.renovaktion.com



Devis N° D-17/12-02854

Le 15 décembre 2017

M. TAMBY

65140 ST SEVER DE RUSTAN

Fournitures Livrées et Posées 5.5%

Contact client, Tél.: 06 90 84 98 53

Votre contact : **CHAVERRI Vincent**

Livraison à l'adresse de facturation

Page N° 1/6

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre meilleure offre de prix pour la fourniture éventuelle de la marchandise chiffrée ci-dessous.

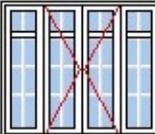
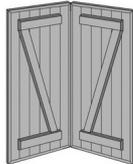
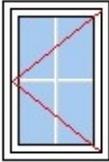
Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

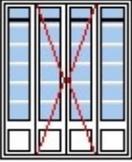
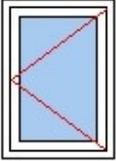
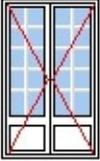
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

La présente offre est régie par les conditions générales de vente de notre société

Par son acceptation, le client les reconnaît sans réserve.

Merci de rappeler la référence du présent document pour toute commande.

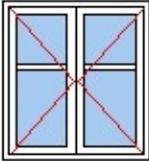
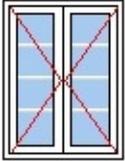
Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	Chambres Fenêtre 2 vtx OF + 2 Fixes vitrés en faux ouvrant, Vision + Hauteur 1700 mm, Largeur 2000 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Poignée centrée. 1ère traverse intermédiaire: Position en mm / Bas = 1180. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Petits bois intégrés alu Blanc 26x8 mm: P.Bois Horizontaux = 3, P.Bois Verticaux = 1. Poignée standard. Cornière C1 à pan coupé 100x100 blanc. Cornière C8 droite 100x100 blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 1. Plat P2 50 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2.				
SOUS-TOTAL : Fenêtre 2 vtx OF + 2 Fixes vitrés en faux ouvrant, Vision +		4	1 175,98	4 703,92	2
VBABE272	 Volet battant LOUBATALU barres & écharpes 27 mm : 2 vantaux, gamme LEVANT Hauteur 1700 mm, Largeur 1600 mm Panneau sandwich. Fabrication Française Pose en linteau. Allège fenêtre. Ouverture : 1 à gauche + 1 à droite. Vue intérieure. Cotes entre murs. Coloris volet battant : Bleu RAL 5014. Avec ferrage. Coloris ferrage : noir. Gonds à scellement chimique sans tamis. Arrêt polyamide avec butées. Butée haute et basse. Espagnolette ronde.				
SOUS-TOTAL : Volet battant LOUBATALU barres & écharpes 27 mm : 2 vantaux, gamme LEVANT		4	840,32	3 361,28	2
	Coin douche/Toilette Fenêtre 1 vtl OF, Vision + Hauteur 1070 mm, Largeur 700 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Petits bois intégrés alu Blanc 26x8 mm: P.Bois Horizontaux = 1, P.Bois Verticaux = 1. Poignée standard. Cornières C5. Traverse à 445.				
SOUS-TOTAL : Fenêtre 1 vtl OF, Vision +		5	259,62	1 298,10	2

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	<p>Chambre dernier étage Porte-fenêtre 2 vtx OF à crémonne + 2 Fixes vitrés en faux ouvrant, Vision + Hauteur 2500 mm, Largeur 2000 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Poignée centrée. 1ère traverse intermédiaire: Position en mm / Bas = 2050. Rempl. soub. : Panneau Themipan lisse Blanc. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Petits bois intégrés alu Blanc 26x8 mm: P.Bois Horizontaux = 5, P.Bois Verticaux. Poignée standard. Comières C5. Plat P3 100 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2. Mortaise avec grille 15/22/30 m3/h. Seuil aluminium 20 mm.</p>				
SOUS-TOTAL : Porte-fenêtre 2 vtx OF à crémonne + 2 Fixes vitrés en faux ouvrant, Vision +		2	1 503,27	3 006,54	2
	<p>Sans repère Fenêtre 1 vtl OF, Vision + Hauteur 980 mm, Largeur 670 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Poignée standard. Cornière C1 à pan coupé 100x100 blanc. Comière C8 droite 100x100 blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 1. Plat P2 50 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2.</p>				
SOUS-TOTAL : Fenêtre 1 vtl OF, Vision +		4	194,25	777,00	2
	<p>VR monobloc rénovation, lame Alu de 43, Manoeuvre par tringle oscillante Hauteur 980 mm, Largeur 670 mm (Vue de l'intérieur) (Largeur dos de coulisses / Hauteur coffre compris) Lame aluminium double paroi avec mousse de polyuréthane isolante (d : 90 kg/M3). Laquage. Feuillard ép. : 0,285 mm. Pas de 43 mm. Épaisseur : 8,5 mm Coloris tablier : Bleu pastel (RAL 5024). Coloris coulisses : Bleu pastel (RAL 5024). Coloris lame finale : Bleu pastel (RAL 5024). Coloris coffre : Autre RAL satiné. Enroulement extérieur entre tableau sous linteau. Tringle oscillante sortie 90°. Treuil standard (Entre joues). Coffre Pan coupé. Coffre de 137. Coulisses Réf. V600. Perçage coulisses en fond. Coloris Bleu pastel (RAL 5024). Coloris tringle oscillante : Blanche. Hauteur sous manivelle déployée : Standard 1500 mm.</p>				
SOUS-TOTAL : VR monobloc rénovation, lame Alu de 43, Manoeuvre par tringle oscillante		4	181,59	726,36	2
	<p>Porte-fenêtre 2 vtx OF à crémonne, Vision + Hauteur 2200 mm, Largeur 1300 mm (Côtes passage) Fabrication Française</p>				

M. TAMBY

65140 ST SEVER DE RUSTAN

Page N° 3/6

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Poignée centrée. Rempl. sub. : Panneau Thermipan lisse Blanc. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Petits bois intégrés alu Blanc 26x8 mm: P.Bois Horizontaux = 4, P.Bois Verticaux = 1. Poignée standard. Cornière C1 à pan coupé 100x100 blanc. Cornière C8 droite 100x100 blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 1. Plat P2 50 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2. Mortaise avec grille 15/22/30 m3/h.				
SOUS-TOTAL : Porte-fenêtre 2 vtx OF à crémonne, Vision +		1	737,00	737,00	2
	ANNEXE Fenêtre 2 vtx OF, Vision + Hauteur 1150 mm, Largeur 1030 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. 1ère traverse intermédiaire: Position en mm /Bas = 593. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Poignée standard. Cornière C1 à pan coupé 100x100 blanc. Cornière C8 droite 100x100 blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 1. Plat P2 50 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2.				
					
SOUS-TOTAL : Fenêtre 2 vtx OF, Vision +		1	350,22	350,22	2
	Fenêtre 2 vtx OF, Vision + Hauteur 1300 mm, Largeur 950 mm (Côtes passage) Fabrication Française Pose en rénovation. Teinte PVC standard blanc. Gamme Vision +. Dormant réno R6 avec habillage. Cornière C1. Vitrage standard 4/20 argon/4 FE Ug1.1. Petits bois intégrés alu Blanc 26x8 mm: P.Bois Horizontaux= 3, P.Bois Verticaux. Poignée standard. Cornière C1 à pan coupé 100x100 blanc. Cornière C8 droite 100x100 blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 1. Plat P2 50 mm blanc: Nombre de hauteur (s) = 2, Nombre de largeur (s) = 2.				
					
SOUS-TOTAL : Fenêtre 2 vtx OF, Vision +		1	355,04	355,04	2

Réf.		Libellé		Qté	PU Net	Total HT	T
T	TVA	Montant HT	Montant TVA				
2	5,50	19 395,46	1 066,75				
						MONTANT HT (HORS MO)	15 315,46 €
						MAIN D'OEUVRE HT	4 080,00 €
						MONTANT TOTAL HT	19 395,46 €
						MONTANT TVA	1 066,75 €

Mode de règlement : 40 % D' ACCOMPTE 30 % A LA LIVRAISON DU

MATERIEL 30 % A LA FIN DU CHANTIER

Montant à régler à la commande : 8 184,88 €

Montant à régler à la livraison : 6 138,66 €

Solde restant à régler : 6 138,67 €

QUALIBAT RGE 3511, FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES
QUALIBAT RGE 7141, ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE PAR SOUFFLAGE

MONTANT TOTAL TTC : 20 462,21 €

Pour information, montant en Francs : 134 223,30 FRF

Toutes nos menuiseries sont éligibles au crédit d'impôt:

Taux en vigueur pour les menuiseries PVC:

$U_w \leq 1.7$ et $S_w \geq 0.36$

$U_w = 1.4$ W / (M² x K)

$S_w = 0.45$

$U_g = 1.1$

Taux en vigueur pour les menuiseries aluminium:

$U_w \leq 1.7$ et $S_w \geq 0.36$

$U_w \leq 1.7$

$S_w \geq 0.48$

$U_g = 1.1$

Taux en vigueur pour les menuiseries bois :

$U_w < 1.7$ et $S_w > 0.36$

$U_w = 1.6$

$S_w = 0.46$

$u_g = 1.1$

Taux en vigueur pour les volets roulants lame ALU thermique 37mm

Delta R* > 0.22 m².K/W

DELTA R* = 0.24 m²k/W

Taux en vigueur pour les volets battant alu et PVC:

Delta R* > 0.22 m².K/W

Alu. Delta R = 0.28 m² k/w

PVC. Delta R = 0.26 m² K/W

Taux en vigueur pour les portes d'entrée:

$U_d \leq 1.7$ m² K/W

$U_d = 1.7$ m² K/W

Taux en vigueur pour l'isolation des combles perdus :

$R \geq 7$ m² K/W

$R = 7$ m² k/W

Visuels non contractuels

Devis valable 1 mois. Date limite de l'offre : 15/01/2018

Assurance Décennale n° 165061576 C 001

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord"

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : **TAMBY**.....Adresse : Code postal : **65140**.. Commune... **ST. SEVER DE RUSTAN**.

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

 maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage
Adresse² : Commune..... Code postal :dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

 n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

 ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

 J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à **ST. SEVER DE RUSTAN** le **15/12/2017**.

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE REGLEMENT

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement ci-après, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part,

1 - CLAUSE ÉCONOMIQUE

Nos menuiseries vendues selon les conditions économiques connues à la date de l'établissement du devis. Ces prix sont fermes pendant le délai indiqué sur le devis. Au-delà, ils sont actualisables et révisables en fonction de l'évolution des indices BT appropriés. Les commandes et les engagements ne constituent que des offres qui ne deviendront définitives qu'après confirmation de notre part.

2 - CLAUSE DE DÉLAI ET EXPÉDITION

Nous nous efforçons de respecter les délais indiqués : ceux-ci ne sont donnés qu'à titre indicatif, et le retard ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation de la commande et ne donne droit à aucune indemnité.

3 - CLAUSES DE PAIEMENT

3.1. Générales

Nos menuiseries étant fabriquées exclusivement sur commande, le paiement des fournitures s'effectue suivant les conditions particulières indiquées. Dans le cas d'atteinte grave au crédit de l'acheteur, en cas de faillite, liquidation judiciaire, ou à défaut de paiement à son échéance d'une précédente facture, nous nous réservons de ne poursuivre l'exécution d'une commande qu'après fourniture par l'acheteur de garanties complémentaires acceptées par nos soins.

3.2. Conditions d'escompte

En cas de paiement à une date antérieure à celle résultant des conditions générales ou particulières de vente, il n'est prévu aucun escompte, sauf accord négocié expressément lors de la commande.

3.3 - CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET DE RENONCIATION A L'ACCESSION

4. Réserve de propriété

Il est expressément convenu que les marchandises demeureront la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance, comme dans les cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, la décision de notre Société de se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété sera valablement notifiée à l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. Les marchandises concernées devront nous être retournées à ses frais, dès cette notification.

4.2. Renonciation à l'accession

Lorsque notre Société intervient dans le cadre d'un contrat d'entreprise, nonobstant les articles 551 et 552 du Code Civil, elle demeure propriétaire de l'ouvrage exécuté jusqu'à l'entier paiement de sa créance née du marché des travaux. La renonciation à l'accession ne fait pas obstacle à la prise de possession de l'ouvrage exécuté. Les présentes dispositions ne modifient pas nos obligations telles que fixées aux articles 1788, 1792 et suivante et 2270 du Code Civil.

5 - CLAUSES DE GARANTIE

5.1. Garantie légale

Dans nos rapports avec les acheteurs non professionnels ou consommateurs la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'applique en tout état de cause conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil à la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché.

5.2. Garantie contractuelle

Nos menuiseries font l'objet d'une garantie de 10 ans (décennale) et main d'œuvre, quincaillerie (vitrage, poignée ...) garantie 2 ans sauf dans les cas de négligence, fausse manœuvre² ou mauvais entretien de la part de l'acheteur ou encore en cas de force majeure. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos ateliers des pièces reconnues défectueuses, sans indemnité d'aucune sorte pour frais de main œuvre de démontage, remontage, immobilisation, etc.. Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de garantie précisée au paragraphe ci-dessus.

6 - TRAVAUX AVEC POSES OU RÉPARATIONS

L'entreprise renov'aktion assure la réception, la vérification des colis et la bonne conservation des fournitures. L'acheteur est tenu - sauf stipulations contraires - d'assurer, à sa charge, tous travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture et travaux annexes. Les retouche nécessitées par la disposition non conforme des ouvertures ne peuvent en aucun cas être à notre charge. L'ouverture et le démontage des caissons et, d'une manière générale tous travaux conditionnant l'exécution de la pose et ressortant d'une autre corporation, ne sont pas à notre charge, nos monteurs n'étant pas qualifiés pour les exécuter. Les pertes de temps ou fausses manœuvres provenant de causes indépendantes de notre volonté ne sont pas à notre charge et seront facturées en supplément. Le paiement de la pose est indépendant de celui de la fourniture et ne peut en aucun cas entraîner de retard dans le paiement de cette dernière. La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par l'acheteur ou son représentant, avant le départ du monteur, et en présence de celui-ci. Aucune réclamation ne peut être admise ultérieurement. Les conditions de pose ci-dessus s'appliquent également à tous travaux d'entretien et de réparation.